



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Vingt-neuvième réunion du Comité d'experts*



COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE

*Cinquième réunion du Comité d'experts*

**Réunion du Comité d'experts de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique**

*Lilongwe (Malawi)  
25 – 28 mars 2010*



Distr.: Générale  
E/ECA/COE/29/21  
AU/CAMEF/EXP/21(V)  
Date: 19 mars 2010

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Document final de la Réunion préparatoire régionale africaine  
de la quatrième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés**



## Résumé

Le présent document final est le résultat de la réunion préparatoire régionale des pays africains les moins avancés (PMA), tenue les 8 et 9 mars à Addis-Abeba. Elle fait partie des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 63/227) qui se tiendra en Turquie en 2011. Ont assisté à cette réunion 25 PMA africains, des représentants de parlements africains, d'organismes des Nations Unies, de la société civile et d'autres parties prenantes. L'objectif de la réunion était de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001 - 2010 et de proposer des mesures aux niveaux national, régional et international tendant à donner une impulsion au développement des PMA au cours de la prochaine décennie.

La réunion a examiné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et a noté ce qui suit :

1. La croissance économique avait dépassé dans plusieurs PMA africains les 7% visés pour la période 2004 - 2008, avant que les effets néfastes de la crise financière et économique mondiale ne commencent à se faire sentir. Cette croissance était tirée par le renchérissement des matières premières et une meilleure gestion macro-économique, mais n'a pas contribué à réduire la pauvreté proportionnellement.
2. La part des PMA du total de l'aide fournie aux pays en développement a augmenté, passant de 23% en 2000 à 30% en 2008. Toutefois les flux d'aide publique au développement (APD) en faveur des PMA sont demeurés à 0,09 pour cent du revenu national brut (RNB), bien en deçà des 0,15 - 0,20% du RNB fixés par la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Notant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles, la réunion préparatoire des PMA africains a proposé un nouveau programme d'action dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Les PMA africains devraient disposer d'une masse critique de capacités de production dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services pour créer une diversification structurelle et réduire leur vulnérabilité.
2. Les PMA africains doivent redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources locales accrues. Pour compléter ces efforts, les partenaires de développement doivent s'acquitter pleinement de leurs engagements, appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et mettre en oeuvre le Programme d'action d'Accra. Ils devraient alléger la conditionnalité, aligner l'aide fournie aux PMA africains sur la stratégie nationale de développement de ces derniers et apporter des améliorations en matière de coordination.
3. La communauté internationale doit également s'efforcer de trouver des solutions au problème de la dette des PMA grâce à l'accélération du passage du point de pré-achèvement au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très

endettés (PPTE). Il y a lieu également d'envisager un moratoire sur la dette des PME africains.

4. Un meilleur appui est nécessaire pour aider les PMA dans les efforts qu'ils déploient en vue d'augmenter leur part dans le commerce mondial, et ce en assurant un accès suffisant et prévisible au marché aux produits d'exportation présentant un intérêt spécial pour eux.
5. L'agriculture étant un secteur essentiel dans les PMA africains, il y a lieu d'accorder la priorité au développement agricole conformément au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
6. Les pays développés devraient aider les pays les moins avancés à s'adapter aux changements climatiques en mettant à leur disposition des ressources financières suffisantes, prévisibles et durables visant à réduire leur vulnérabilité, pour leur permettre de renforcer leur résilience face aux changements climatiques, comme prévu dans l'Accord de Copenhague.

Le Document final a été examiné et approuvé à la réunion préparatoire des PMA africains et est présenté pour examen et approbation aux réunions conjointes annuelles de 2010 de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la CUA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

## I. Historique

1. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer au plus haut niveau la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), à Istanbul (Turquie) pendant le deuxième semestre de 2011. Les objectifs de la Conférence sont de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, de recenser les progrès réalisés, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés et, à la lumière de l'examen, d'adopter un partenariat mondial renouvelé et renforcé en vue du développement des PMA durant la prochaine décennie.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale décidait également de convoquer deux réunions d'un comité préparatoire intergouvernemental. La première réunion du comité préparatoire intergouvernemental se tiendra en janvier 2011, tandis que la deuxième sera organisée en avril 2011. Ces réunions du comité préparatoire seront précédées de deux réunions préparatoires régionales, l'une pour la région Asie-Pacifique et l'autre pour la région Afrique et Haïti.

3. Dans ce contexte, en étroite coordination et coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et avec le soutien du Bureau régional du PNUD, la CEA a organisé les 8 et 9 mars 2010, à Addis-Abeba, un examen régional des progrès accomplis par les PMA africains à l'égard du Programme d'action de Bruxelles.

4. Des ministres, des parlementaires et des hauts fonctionnaires des 25 PMA africains, des membres du Bureau mondial de coordination du groupe des PMA, du système des Nations Unies, des organisations régionales compétentes, des partenaires de développement et de l'ensemble de la société civile ont participé à la réunion préparatoire régionale africaine. La liste des pays et des organisations participants figure en annexe au présent rapport.

5. La réunion avait pour objectif de réaliser un examen d'ensemble de l'exécution du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, d'évaluer l'efficacité des mécanismes existants pour le suivi et l'examen au niveau régional, et, à la lumière de l'examen ainsi accompli, de proposer des mesures aux niveaux national, régional et international en vue de faire avancer le développement des PMA durant la prochaine décennie. La réunion a tiré profit d'une large série de consultations nationales auxquelles ont participé des parties prenantes très diverses, notamment, des gouvernements, des parlementaires et des représentants de la société civile, du secteur privé, des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des organismes des Nations Unies.

6. M. Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État, Ministre des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a officiellement ouvert la réunion. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, et M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Représentant résident du PNUD a également prononcé une allocution, au nom de l'Administrateur général du Programme des Nations Unies pour le développement. Une table ronde interactive de haut niveau, réunissant des ministres, des parlementaires, le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, le

Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que des hauts responsables gouvernementaux des PMA, a apporté une contribution de fonds aux débats.

7. Les participants à la réunion ont rappelé la Déclaration ministérielle sur les pays les moins avancés, adoptée par les ministres des affaires étrangères le 29 septembre 2009, ainsi que les recommandations y figurant. Ils ont également rappelé les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment la résolution 63/227 et A/C.2/63/80.

8. Les échanges de vues et les délibérations approfondies durant les deux journées de l'examen régional ont abouti au document de synthèse d'Addis-Abeba. Ce document de synthèse sera soumis, pour examen, à la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui se tiendra les 29 et 30 mars 2010 à Lilongwe (Malawi). Le document de synthèse sera une contribution majeure à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue à Istanbul (Turquie). Le coordonnateur international de LDC Watch a lui aussi fait une déclaration.

## **II. Examen de la mise en œuvre en Afrique du Programme d'action de Bruxelles: progrès réalisés et obstacles rencontrés**

9. Les participants ont noté que les pays africains les moins avancés avaient fait des efforts considérables pour réaliser leurs engagements conformément au Programme d'action pour les PMA pour la décennie 2001-2010. De larges réformes économiques avaient été lancées, notamment dans les domaines macroéconomiques, de la réforme du secteur public, de la privatisation et de la libéralisation du commerce et des finances. Ainsi, la croissance économique de plusieurs PMA africains pour la période 2004-2008 avait-elle dépassé les 7% prévus, avant que ne se fassent sentir les effets négatifs de la crise économique et financière mondiale. Les cours élevés des matières premières et l'amélioration de la gestion macroéconomique avaient été les moteurs de la croissance économique.

10. Les pays africains les moins avancés avaient également accompli des progrès notables dans l'amélioration de leurs institutions de gouvernance. Un grand nombre d'entre eux avaient tenté d'institutionnaliser la gouvernance en accédant à des initiatives continentales et mondiales telles que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD, l'Initiative pour la transparence des industries extractives et le Processus de Kimberley pour les pays producteurs de diamants, dont le but était d'éliminer les «diamants du sang». Peu à peu, la gouvernance démocratique s'enracinait et les élections multipartites devenaient la norme plutôt que l'exception dans un nombre croissant de PMA africains. Toutefois, le respect du constitutionnalisme et de l'état de droit demeurait un énorme défi à relever, de même que la lutte contre la corruption et la prestation de services publics.

11. En dépit des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, des conflits violents demeuraient prévalents dans les PMA africains. Ces dernières années, plusieurs d'entre eux s'étaient trouvés plongés dans des conflits, ce qui illustrait largement la fragilité de la paix et du développement dans les PMA. Les pays sortant de conflit avaient du mal à assurer la reconstruction, les réconciliations, la réhabilitation et le développement. Il convenait donc de promouvoir de plus

amples efforts nationaux et internationaux pour renforcer les institutions de gouvernance et pour poser les fondements d'une paix et d'un développement durables.

12. L'amélioration des résultats économiques des PMA africains n'avait pas contribué à des progrès équivalents en matière de réduction de la pauvreté. Cela était dû au type de croissance enregistrée dans les PMA africains, qui reposait sur des secteurs extractifs à forte intensité de capital, ayant donc peu d'impacts sur la création d'emplois. De plus, la croissance du secteur agricole, qui employait la majorité de la population, avait été lente et de fortes inégalités de revenus avaient limité les effets de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

13. La croissance économique positive des PMA africains pendant la période considérée leur avait permis d'enregistrer quelques progrès en matière de développement humain. Les PMA africains avaient fait des progrès considérables s'agissant de l'égalité des sexes et de l'éducation primaire universelle. En ce qui concernait les OMD relevant du domaine de la santé, la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans n'avait guère progressé. La moitié de tous les décès dénombrés parmi les enfants âgés de moins de cinq ans dans le monde survenait en Afrique subsaharienne, qui était surtout constituée de PMA. Les taux de mortalité maternelle et infantile n'avaient pas connu d'amélioration dans les PMA africains. Par ailleurs, ces pays avaient consenti d'énormes efforts pour réduire le nombre de décès causés par le paludisme et la tuberculose. La prévention chez les enfants âgés de moins de cinq ans avait connu une évolution positive grâce à la fourniture de moustiquaires imprégnées, même si le traitement n'avait pas été à la mesure des progrès enregistrés en matière de prévention. En outre, avec 4 millions de personnes à bas et moyens revenus bénéficiant de traitement antirétroviral à la fin de 2008 - soit une multiplication par dix du nombre de bénéficiaires en cinq ans - on estimait à 1,1 million les vies sauvées en Afrique subsaharienne depuis 2004 grâce à l'amélioration de l'accès au traitement. Il importait dès lors, au moment où les pays de la région s'engageaient sérieusement dans la prévention du VIH, de faire en sorte que le traitement soit accessible à tous ceux qui en ont besoin. Mais au train où allaient les choses, il était peu probable que les PMA africains atteignent les OMD fixés en matière de santé en 2015.

14. Nombre de PMA africains avaient déjà pris des mesures pour améliorer l'accès universel aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'énergie, le transport et les autres services. La dernière décennie avait vu un accroissement des dépenses publiques, en partie en raison de l'augmentation des financements consentis par les bailleurs de fonds. L'équité demeurait l'une des préoccupations quant à l'accès aux services. Les services publics tributaires du revenu des ménages avaient connu une évolution lente (par exemple, l'eau et l'assainissement), alors que les services publics financés par le gouvernement avaient progressé plus rapidement (cas de l'éducation). Certains pays avaient fait des efforts tangibles pour améliorer leur cadre réglementaire et encourager la participation du secteur privé et l'élaboration des politiques axées sur le marché en vue d'améliorer l'accès universel aux services de base. La fourniture de nombre de services de base demeurait inadéquate et inéquitable en dépit de tous ces efforts.

15. La famine demeurait omniprésente dans beaucoup de PMA africains. Le problème de la sécurité alimentaire se posait avec beaucoup plus d'acuité dans le contexte de l'actuelle crise économique et financière, qui était venue se greffer aux crises alimentaire et énergétique. Cette

situation risquait probablement d'accroître le nombre de personnes sous-alimentées dans les PMA africains.

16. Sur une plus grande échelle, le problème de la sécurité alimentaire traduisait le fait que les politiques nationales n'avaient pas pris suffisamment en compte le secteur agricole, dans des pays où la productivité agricole était l'une des plus faibles parmi les pays en développement et où la majorité de la population vivait dans des zones rurales. Le secteur avait bénéficié de très peu de capitaux et connaissait à peine la technologie de l'irrigation, d'où la vulnérabilité de l'agriculture face aux menaces croissantes des changements climatiques. Une croissance démographique rapide était synonyme pour les PMA de difficultés supplémentaires pour assurer l'alimentation d'une grande population.

17. S'agissant des échanges commerciaux, les PMA africains poursuivaient depuis les deux dernières décennies, principalement grâce au FMI et à la Banque mondiale, des politiques orientées vers la croissance des exportations. Ces politiques mettaient l'accent sur l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières plutôt que sur la valeur ajoutée et la diversification des produits. Cela avait conduit à un développement déséquilibré, caractérisé par des faibles liens entre les secteurs orientés vers l'exportation et les autres secteurs de l'économie. En fait, beaucoup de ces pays étaient devenus de plus en plus tributaires des produits de premières nécessité, d'où leur vulnérabilité aux chocs commerciaux.

18. La part des PMA africains dans les exportations mondiales demeurait infime (1,08%) en dépit des régimes préférentiels dont ils bénéficiaient, tels que le programme Tout sauf les Armes, l'AGO, le système de mesures préférentielles généralisées et l'accès préférentiel au marché accordé par l'Inde, la Chine, le Brésil et d'autres économies émergentes. Cela était en partie dû aux règles d'origine restrictives, aux barrières non tarifaires, aux normes techniques, environnementales et sanitaires, alliées à la faible capacité des PMA en termes d'offre et de productivité.

19. Les participants ont reconnu l'importance du financement en matière de développement de la capacité productive. Les PMA africains avaient consenti des efforts pour accroître la mobilisation des ressources internes en renforçant leur politique macroéconomique, en réformant les institutions de collecte des recettes, en améliorant l'assiette fiscale et en luttant contre la corruption. Par conséquent, les PMA africains avaient connu un accroissement des recettes publiques, qui étaient passées de 17,3% du PIB en 2000 à 24,8% en 2008. De la même manière, l'épargne avait grimpé de 12,5% en 2000 à 17% en 2006. Malgré tout, l'épargne intérieure brute était encore insuffisante (18%) au regard des besoins en investissements, dont l'objectif était de 25%.

20. Les ressources financières externes, notamment l'aide publique au développement (APD), les investissements étrangers directs (IED) et l'allègement de la dette avaient permis d'accroître l'épargne interne. Les flux d'aide publique au développement étaient passés de 12,4 milliards de dollars en 2000 à 36,9 milliards de dollars en 2008. La part des PMA dans l'aide totale fournie aux pays en développement était passée de 23% en 2000 à 30% en 2008. Toutefois, les flux de l'aide publique au développement destinée aux PMA, 0,09% du revenu national brut, demeuraient en-deçà de l'objectif APD/RNB de 0,15-0,20% fixé par la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Qui plus est, l'allègement de la dette et l'assistance humanitaire d'urgence avaient été à

l'origine de l'accroissement notable de l'aide publique au développement. Les infrastructures à caractère social étaient de plus en plus financées par l'aide, au détriment des secteurs productifs.

21. L'endettement et la viabilité de la dette représentaient encore des défis majeurs pour les PMA africains, malgré les mesures d'allégement dont ils avaient bénéficié dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) adoptée par le Sommet du G-8 à Gleneagles en 2005.

22. Nombre de pays avaient connu une forte baisse de leurs recettes d'exportation à la suite de la crise économique et financière mondiale et ce, en raison du fait que, pour leur développement, les PMA africains étaient tributaires de leurs produits de base. C'est pourquoi la dette de ces pays était exorbitante. Il y avait eu au quatrième trimestre de l'année 2008 une augmentation de la dette extérieure des PMA au regard du PIB et le service de la dette par rapport aux exportations.

23. Les flux des investissements étrangers directs destinés aux PMA africains avaient augmenté, même s'ils étaient restés concentrés sur les industries extractives dans les pays dotés de ressources. Cela étant, ils avaient peu contribué au développement de la capacité productive et à la création d'emplois. Au cours des dernières années, plusieurs PMA africains avaient attiré des flux d'investissement étrangers directs de la Chine, de l'Inde et des pays du Golfe pour le développement de leurs infrastructures et, dans une moindre mesure, pour l'industrie manufacturière et l'agriculture.

24. Comparés aux autres pays les moins avancés, les PMA africains manquaient cruellement d'infrastructures. Cela constituait une contrainte majeure pour leur croissance et leur développement. L'offre en matière d'énergie, de routes, de voies ferrées, de ports et d'aéroports était inadéquate et ces infrastructures étaient en piteux état. Le faible niveau des échanges commerciaux intra-régionaux en Afrique était dû en partie au mauvais état des infrastructures, notamment le transport. Cela était particulièrement important pour les PMA sans littoral car l'absence d'accès aux ports et aux infrastructures adéquates créaient des contraintes supplémentaires sur les efforts globaux de développement.

25. Le commerce et les flux d'investissements Sud-Sud, ainsi que le financement du commerce, constituaient également d'importantes sources de financement du développement dans les PMA, notamment pour le développement des infrastructures qui faisaient parfois cruellement défaut. Malgré un accroissement des investissements et des échanges commerciaux Sud-Sud en faveur des PMA africains, il était nécessaire d'exploiter davantage cet apport aux fins du développement de ces pays.

### **Des progrès limités dans les efforts en matière de reclassement**

26. Les résultats globaux des PMA africains concernant le reclassement des pays appartenants à la catégorie des PMA ont été décevants; seul le Cap-Vert ne figurait plus sur la liste du groupe de PMA africains depuis l'adoption du Programme d'action de 2001. Un autre pays, la Guinée équatoriale, avait été recommandé pour le reclassement. Cette dernière et d'autres PMA de la région Asie-Pacifique proches du seuil de reclassement étaient préoccupés devant l'incertitude de l'après-reclassement et la suppression brutale des mesures de soutien internationales, notamment l'APD, l'accès aux marchés, le traitement spécial et différencié et, le renforcement des capacités liées au

commerce. Des mesures renforcées devraient être mises en place afin de faciliter la transition pour les pays demandant à être reclassés. À cet égard, les participants ont pris note de la demande que le Gouvernement de la Guinée équatoriale avait adressée au Comité des politiques de développement aux fins de reporter à 2020 sa radiation de la liste des PMA.

### **De nouvelles difficultés menacent d'entraver les progrès dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles et des OMD**

27. Les participants ont noté que bien que lents, des progrès avaient été accomplis dans certains domaines du Programme d'action de Bruxelles. Toutefois, ceux-ci étaient entamés par les effets concomitants de nouveaux problèmes, notamment les crises alimentaire et énergétique à répétition, le changement climatique et les crises financière et économique actuelles, lesquels avaient mis en évidence - pénible constat - l'extrême vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs extérieurs et menaçaient de compromettre les progrès obtenus.

28. Les conséquences de ces crises sur la sécurité alimentaire avaient été encore plus graves pour les PMA africains vu que la plupart d'entre eux étaient des importateurs nets de produits alimentaires. Les prix élevés de ces produits et la détérioration de la balance des paiements avaient rendu difficile le financement par les PMA de leurs importations de produits alimentaires, augmentant ainsi le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans les PMA africains. Cette situation était aggravée par la crise financière et économique mondiale. Le manque de capacité budgétaire et de mécanismes institutionnels susceptibles d'atténuer les effets de la crise risquait d'enfermer les PMA africains dans une pauvreté de longue durée.

29. Le changement climatique représentait un défi de plus, qui avait encore aggravé la vulnérabilité des PMA africains qui étaient nombreux à être victimes de sécheresses, d'inondations, d'instabilité climatique et de catastrophe naturelles. Faisant partie de ce groupe, les petits États insulaires les moins avancés, du fait de leur très basse altitude, étaient encore plus exposés aux effets des changements climatiques. Cette situation nécessitait la prise de mesures nationales et internationales à court terme, destinées à atténuer les effets néfastes des crises en question. De plus, des mesures à long terme seraient nécessaires pour renforcer la résilience des PMA, réduire leur vulnérabilité et promouvoir la croissance et le développement durables des PMA africains.

30. Les participants se sont déclarés préoccupés par le niveau élevé de pauvreté, de chômage et de dégradation de l'environnement dans les PMA africains. Cela avait des implications systémiques sur l'économie mondiale et la sécurité internationale. À cet égard, c'était un impératif moral et éthique pour la communauté internationale d'aider les PMA africains dans leurs efforts pour sortir de la pauvreté et se lancer sur la voie d'un développement durable.

### **Mettre en œuvre des mesures nationales, régionales et internationales renforcées aux fins du développement des PMA**

#### Renforcer la résilience des PMA africains grâce au développement des capacités de production

31. En dépit de l'amélioration des résultats en matière de croissance au cours de la décennie de développement en cours, la qualité et la durabilité de la croissance représentaient un défi de taille pour les PMA africains. Il était nécessaire de réaliser une croissance qui tienne davantage compte

des pauvres et améliore ses effets bénéfiques dans les domaines de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. À cet égard, le développement d'un ensemble crucial de capacités de production dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services, afin de réduire les vulnérabilités et d'amorcer une transformation structurelle, constituait un élément d'importance. Cette entreprise exigeait l'amélioration du capital humain, une plus grande accumulation de capital dans les domaines des avantages comparatifs inhérents et acquis, le transferts et la diffusion de technologies et la spécialisation dans des secteurs nouveaux et dynamiques.

32. Un aspect important de toute stratégie visant le développement des capacités de production était la diversification et la modernisation de la technologie. Obtenir des progrès dans ces domaines requérait la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour venir à bout des goulets d'étranglement du côté de l'offre qui limitaient la capacité des MPA de s'intégrer avantageusement dans l'économie mondiale.

33. En favorisant la modernisation des techniques dans les PMA, l'objectif devrait consister à appuyer l'adoption de technologies permettant de faire un bond en avant, plutôt que d'acquérir la capacité de mettre au point des produits ou des procédés. En outre, l'investissement dans les domaines de la science et de la technologie, de la recherche et du développement était indispensable pour créer la masse critique des capacités en vue de rattraper les pays plus avancés dans le domaine technologique. Dans le même temps, il convenait de privilégier le renforcement des capacités de production soit un bond en avant technologique et non la reproduction de produits et de processus obsolètes.

34. La science et la technologie étaient vitales pour la réalisation des objectifs de développement. Or le «fossé technologique» existant entre les PMA et les autres pays réduisait la capacité des premiers à participer pleinement à l'économie mondiale et entravait sérieusement leurs efforts pour améliorer leur capacité productive et leur compétitivité, ainsi que pour attirer des capitaux privés, créer des revenus et des emplois, réduire la pauvreté et assurer une croissance économique soutenue et un développement durable.

35. Les participants ont exhorté la communauté internationale à promouvoir et à faciliter l'accès aux technologies, en particulier aux écotechniques et aux connaissances correspondantes, ainsi que leur mise au point, leur transfert et leur diffusion, notamment dans les pays les moins avancés. Ils ont également lancé un appel en faveur de l'accroissement de l'assistance technique et financière pour les PMA en vue du renforcement de leurs capacités nationales d'innovation, au moyen, entre autres, de la recherche-développement.

36. Les entreprises jouaient un rôle important dans l'adaptation de l'innovation et de l'apprentissage des techniques. Cependant, le développement du secteur privé dans les PMA africains demeurait rudimentaire, avec de nombreuses entreprises opérant dans le secteur non structuré. L'objectif principal de la politique menée dans le domaine public dans les PMA africains devrait consister à encourager les entreprises à passer du secteur non structuré au secteur structuré et à accroître leur envergure et leur domaine d'activité et les aider à moderniser leurs pratiques commerciales.

37. Les possibilités qu'offrirait la coopération Sud-Sud pour rattraper le retard technologique devraient être exploitées. Se concentrer sur le développement des secteurs stratégiques pour les PMA devrait avoir une importance capitale dans les politiques visant à développer les capacités de production.

#### *Mise en place de l'infrastructure*

38. Des investissements importants seraient nécessaires pour la mise en place des infrastructures, en plus des investissements dans l'entretien des infrastructures existantes. Cela devrait s'accompagner de davantage de réformes institutionnelles des secteurs infrastructurels, notamment grâce à l'amélioration de la gouvernance et de la réglementation.

39. Il faudrait assurer un approvisionnement en énergie qui soit peu coûteux, fiable, économiquement viable, socialement acceptable et respectueux de l'environnement pour promouvoir la croissance et le développement durable. Les participants ont donc appelé la communauté internationale à aider les PMA à bâtir un secteur énergétique solide en leur fournissant une assistance financière et technique et en facilitant l'investissement privé et public dans l'utilisation durable des sources traditionnelles d'énergie et dans des technologies avancées, peu chères et propres, ainsi que dans des énergies renouvelables comme l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, l'énergie éolienne, l'énergie géothermale, l'énergie hydroélectrique et les biogaz.

40. Les PMA africains et leurs partenaires avaient besoin d'accroître les investissements en faveur du secteur énergétique dans le but de mettre en place les techniques de conversion de l'énergie et des installations de transport de l'électricité dans les PMA. Eu égard aux effets des changements climatiques sur les PMA, une attention particulière devait être accordée au développement des énergies propres comme l'énergie hydroélectrique et l'énergie solaire. Les partenaires de développement devraient également fournir un appui financier et technique à la mise en place de l'infrastructure régionale, telle que les couloirs routiers, les groupements énergétiques, etc. Conformément au Programme d'action d'Almaty en faveur des pays sans littoral en développement, les participants ont demandé que soit renforcée la coordination régionale grâce aux couloirs de transit commercial, ce qui était d'une importance cruciale pour l'intensification de la coopération régionale et l'amélioration de l'accès aux ports des pays africains sans littoral.

#### Financement du développement

##### *Mobiliser davantage de ressources locales pour financer le développement autonome*

41. Il était indispensable de mobiliser des ressources financières suffisantes pour que les PMA puissent s'atteler à la réalisation d'un développement durable et à la réduction de la pauvreté. Les PMA africains continuaient de souffrir de déficits financiers énormes qu'il convenait de combler pour leur donner une chance réaliste d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

42. Il fallait agir pour que cet engagement crucial soit tenu au cours de la prochaine décennie de développement. La réalisation de cet objectif constituerait de bien des manières un test décisif pour le partenariat pour le développement au cours de la prochaine décennie du développement des PMA.

43. Comme indiqué dans le Consensus de Monterrey et réaffirmé dans le document final de la Conférence de Doha sur le financement du développement, la mobilisation des ressources intérieures était le fondement du développement autonome. Il était également primordial de mettre en place un environnement propice à la mobilisation des ressources financières pour le développement. Les PMA africains devaient redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de ressources intérieures par un développement accru de leur secteur financier, notamment par l'élargissement de l'accès aux services financiers à travers la promotion des organismes de microfinancement.

44. Compte tenu du développement superficiel du secteur financier des PMA, les banques commerciales continueraient de jouer un rôle de plus en plus important dans la mobilisation de l'épargne. Pour mobiliser des ressources en vue du développement des capacités de production, les PMA étaient appelés à revoir le rôle des fonds spéciaux destinés à promouvoir des secteurs stratégiques particuliers qui revêtaient une grande importance pour eux. Il fallait encourager le rôle des institutions financières qui intervenaient dans des secteurs particuliers, telles que les banques de développement agricole, les banques de développement industriel, les banques d'import-export et autres.

45. Compte tenu de l'étroitesse de l'épargne intérieure dans les PMA, le développement des PMA africains était tributaire des financements extérieurs. Il faudrait donc, au cours de la prochaine décennie de développement, renforcer l'appui international à ces pays par le recours à l'APD, aux IED, à l'allègement de la dette et à une assistance financière et technique bien ciblée.

#### *Renforcer l'impact de l'APD sur le développement*

46. Une APD nettement augmentée, prévisible, ciblée et selon des conditions favorables était indispensable pour le développement des PMA dans les dix prochaines années. Les partenaires de développement des PMA devraient d'urgence se concentrer sur la qualité et le volume de l'aide. Il fallait s'efforcer d'accroître l'aide aux PMA conformément aux engagements pris à l'échelle internationale. Si l'objectif consistant à consacrer 0,15 à 0,20% du revenu national brut (RNB) à l'APD était atteint, un grand pas serait fait en matière d'accroissement des ressources mobilisables pour le développement des PMA. Au-delà de cet objectif chiffré, l'établissement d'objectifs chiffrés progressifs sur la base d'une évaluation des besoins pourrait s'avérer être une option plus efficace.

47. Il fallait en outre orienter l'APD vers les secteurs productifs ayant un impact plus grand sur le développement, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Une attention particulière devrait être accordée au secteur agricole. Dans le cadre de l'action de développement, il faudrait aider les PMA africains à mettre en œuvre leurs stratégies agricoles nationales au titre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

48. Pour financer le développement de l'infrastructure dans les PMA africains, il faudrait également amplifier les apports d'APD. Pour combler l'énorme déficit concernant le financement de l'infrastructure, les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE devraient au moins doubler l'APD consacrée à l'infrastructure d'ici à 2011. Il était aussi nécessaire de mobiliser la contribution positive de nouveaux donateurs en faveur du développement des PMA africains.

49. Pour que l'aide fournie aux pays ait plus d'impact sur le développement, les donateurs devraient pleinement appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra, notamment par la réduction des conditionnalités, l'adaptation de l'aide aux stratégies nationales de développement des PMA africains et l'amélioration de la coordination afin de réduire les coûts administratifs de l'aide. Des progrès devraient aussi être faits pour que l'assistance technique et l'aide alimentaire aux PMA ne soient pas assorties de conditionnalités.

50. Sachant que les PMA africains avaient souffert plus que d'autres des effets de la crise financière et économique mondiale, les participants ont appelé à la mise en place, durant les dix prochaines années, de mesures spéciales d'incitation et d'adaptation en faveur des PMA africains.

51. Les participants ont reconnu l'importance de l'augmentation des liquidités mondiales pour aider les PMA africains à faire face à l'impact de la crise économique et financière mondiale. À cet égard, pour combler l'immense déficit financier des PMA, un droit de tirage spécial de 100 milliards de dollars devrait être mis à leur disposition, sans intérêt.

#### *Attirer plus de flux d'IED vers les PMA africains*

52. Les participants ont reconnu le rôle fondamental des investissements étrangers directs (IED) pour promouvoir la croissance soutenue et le développement durable grâce à la diffusion des technologies, ainsi que leur efficacité et leur effet d'accroissement de la productivité.

53. Des efforts devaient être déployés pour orienter les IED vers l'appui au développement et à la diversification des capacités de production. Le renforcement de l'action aux niveaux national, bilatéral et multilatéral était susceptible de contribuer dans une large mesure à surmonter les obstacles qui rendaient les PMA africains peu attrayants pour l'investissement étranger. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux pouvaient aider les PMA à attirer les IED en donnant des assurances pour désamorcer les inquiétudes des investisseurs qui percevaient les PMA africains comme des pays à haut risque politique. Il fallait en outre encourager les incitations aux IED offertes par les pays pour s'aligner sur les mesures prises par les PMA africains afin d'attirer ces investissements et les orienter vers des secteurs prioritaires.

54. Compte tenu de la concurrence accrue pour les IED, les PMA africains devraient continuer d'améliorer leur attractivité à ce type d'investissements par des incitations fiscales et non fiscales. Les incitations fiscales devraient être proposées dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures. En attirant les IED, les PMA devraient mettre en place des incitations à l'investissement qui soient à la fois ciblées et destinées à des secteurs particuliers à caractère prioritaire.

#### *Optimiser l'impact des envois de fonds sur le développement*

55. Les participants ont reconnu que la migration et la diaspora pouvaient significativement contribuer à promouvoir le développement économique, social et culturel de tous les pays concernés. Ils ont, à cet égard, salué les efforts en cours pour installer l'Observatoire international des envois de fonds des migrants des PMA et ont préconisé l'application du programme pilote lancé

pour tester la viabilité opérationnelle de l'Observatoire international dans la perspective d'en élargir la couverture à tous les PMA.

56. Les participants ont en outre appelé les partenaires de développement à soutenir davantage les activités de l'Observatoire international.

57. Bien que les envois de fonds soient essentiellement destinés à la consommation, ils étaient aussi de plus en plus utilisés à des fins d'investissement dans certains PMA, notamment pour financer les petites et moyennes entreprises. Il fallait cependant optimiser l'impact de ces envois de fonds sur le développement, par exemple en les orientant à travers des canaux officiels, notamment le système financier, et en autorisant l'ouverture de comptes en devises étrangères.

58. Eu égard à l'importance et au potentiel croissants des exportations de services originaires des PMA, il convenait de mettre pleinement en œuvre les modalités de traitement spécial pour les PMA prévues dans le cadre des négociations menées à l'OMC sur le commerce des services. À cet égard, la priorité devrait être accordée aux modes de fourniture qui intéressaient les PMA du point de vue des exportations, en particulier la circulation des personnes physiques au titre du mode 4.

#### *Assurer la viabilité de la dette*

59. Les PMA avaient toujours besoin d'une atténuation durable et globale de la dette. Il faudrait redoubler d'efforts pour éviter de mettre en péril les avantages tirés de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ou de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). La communauté internationale devait donc s'efforcer de trouver une solution au problème de la dette des pays sortant d'un conflit, dont la plupart étaient des PMA qui n'avaient pas encore atteint le point d'achèvement, de sorte que le passage vers le point d'achèvement puisse s'effectuer rapidement. En outre, les ressources correspondant à l'atténuation de la dette devaient s'ajouter au financement du développement.

60. De même, veiller à la pleine participation de tous les créanciers internationaux à l'initiative PPTE revêtait une importance cruciale dans la recherche d'une solution au problème de l'endettement des pays les moins avancés. Cela était particulièrement important, compte tenu de la prolifération de nouveaux créanciers des PMA d'Afrique. Il y avait par ailleurs lieu de penser à adopter en faveur des PMA d'Afrique un moratoire pour le remboursement de leur dette, pour leur permettre de faire face à la crise financière et économique mondiale actuelle.

#### *Mobiliser des ressources supplémentaires grâce à des sources novatrices de financement*

61. Les participants ont appelé à accroître les sources nouvelles et non traditionnelles de financement du développement, qui étaient devenues importantes pour les PMA d'Afrique. Compte tenu de l'importance de ces nouvelles sources de financement pour le développement des PMA africains, il était nécessaire d'en multiplier le nombre et de les cibler sur tous les domaines, en particulier les secteurs productifs. Certains des systèmes proposés étaient notamment des traces sur les billets d'avion, et sur les transactions en devises étrangères, ainsi que le commerce des unités de réduction des émissions. Les participants ont invité les pays à se joindre au groupe pilote de promotion des taxes de solidarité pour le développement. Ils ont aussi invité les pays à se joindre au

Groupe pilote de promotion des sources nouvelles et novatrices de financement comme les y exhortait la Déclaration de Conakry de novembre 2008.

*Mettre les avantages du commerce au service du développement des PMA*

62. Davantage d'efforts devaient être déployés pour promouvoir la diversification et la production de biens et services à haute valeur ajoutée, afin que le commerce puisse jouer son rôle dans le développement des PMA. À ces efforts devaient s'ajouter des mesures permettant de s'attaquer aux problèmes liés aux produits de base, notamment par la création de stocks de sécurité et la mise en place d'autres mesures propres à préserver les capacités productives des PMA des effets néfastes de l'instabilité des marchés mondiaux. Des mesures devraient aussi être prises pour s'attaquer à certains des facteurs qui avaient contribué à accroître l'instabilité des prix des produits alimentaires, comme l'utilisation de produits de base pour produire des biocarburants et la spéculation effrénée.

63. Au cours des dernières années, les PMA africains avaient développé une solide industrie du tourisme, mais ils avaient à faire face à une concurrence de plus en plus vive d'autres pays en développement. Afin de rester compétitifs sur ce marché, ils devaient améliorer la qualité de leurs produits et services touristiques, comme l'hébergement, la restauration, la sécurité, etc. Une pleine mise en œuvre des modalités pour un traitement spécial des PMA dans le cadre des négociations de l'OMT sur le commerce des services pourrait grandement contribuer à l'accroissement des exportations de services dans les PMA. Promouvoir le tourisme à l'échelle nationale et régionale pourrait aussi contribuer énormément à réduire au minimum l'impact de la récession mondiale sur le secteur du tourisme dans les PMA d'Afrique.

64. Un renforcement du soutien aux PMA s'imposait pour aider ces pays à accroître leur part du commerce mondial, en permettant que les produits qui revêtaient un intérêt spécial pour eux puissent bénéficier d'un accès au marché adéquat et prévisible. L'application intégrale, par les pays développés et les pays en développement à même de le faire, de la décision de la Conférence ministérielle de l'OMC de Hong Kong relative à l'accès au marché en franchise de droits et de quotas, contribuerait grandement à une insertion bénéfique des PMA dans l'économie mondiale. Les barrières non tarifaires continuaient d'entraver les efforts des PMA pour accroître leur part du commerce et ce problème devrait trouver une solution dans le cadre de l'actuel Cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement.

65. Il y avait lieu de simplifier les règles d'origine pour les rendre plus transparentes. Autoriser un cumul régional ou Sud-Sud permettrait aux pays les moins avancés de tirer le maximum d'avantages des régimes commerciaux préférentiels.

66. Les barrières non tarifaires sont un sérieux obstacle à l'entrée sur les marchés pour les produits des PMA. Ces derniers doivent en particulier bénéficier d'un soutien pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes afin de leur permettre de faire face à la multiplicité de normes que leurs exportations et exportations potentielles doivent respecter sur les marchés mondiaux.

67. Les subventions intérieures versées dans les pays développés sapient la capacité des petits exploitants agricoles des pays en développement, en particulier de ceux des pays les moins avancés,

à être compétitifs sur les marchés mondiaux. Il y avait lieu, à cet égard, d'adopter des mesures spéciales compatibles avec les règles de l'OMC, qui ne faussent pas les règles du commerce, des mesures d'incitation destinées aux petits exploitants des PMA qui permettraient à ces petits exploitants d'améliorer leur productivité et de se retrouver dans des conditions plus égalitaires pour faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Une conclusion en temps utile, ambitieuse, globale et équilibrée du Cycle des négociations commerciales de Doha pour le développement était urgente et devait contribuer grandement à la possibilité pour les PMA africains de tirer pleinement parti des avantages du commerce pour leur développement. Il convenait aussi de faciliter l'accession des PMA africains à l'OMC.

68. Par ailleurs, les PMA d'Afrique avaient besoin d'une assistance financière et technique accrue, par le truchement de l'initiative « Aide pour le commerce ». Ce besoin était important, au vu de l'impact de la crise financière et économique mondiale sur ces pays. Les ressources affectées à l'aide pour le commerce, notamment le Cadre intégré renforcé, devraient être accrues et alignées sur les stratégies nationales de développement de chaque PMA. Compte tenu de la nécessité de favoriser le développement des capacités productives, les partenaires au développement devraient également accroître leur assistance financière et technique pour appuyer les efforts des PMA d'Afrique tendant à la diversification de leurs économies et à leur développement industriel, et renforcer la capacité de ces pays d'honorer leurs obligations, notamment en matière de barrières techniques au commerce.

*Orienter les politiques macroéconomiques vers la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté*

69. Compte tenu de l'importance de la politique macroéconomique pour la croissance et le développement, notamment pour la réduction de la pauvreté, les PMA d'Afrique devaient conserver en place de solides fondamentaux macroéconomiques reposant sur une certaine marge de manœuvre et des politiques novatrices. Outre des objectifs de stabilisation à court terme, les politiques macroéconomiques devaient viser la promotion d'un développement durable, la mobilisation de ressources destinées au financement du développement des capacités productives et d'engagements adoptés à l'échelle internationale en faveur du développement des PMA. À cet égard, une plus grande souplesse s'imposait dans l'application des politiques macroéconomiques, afin de permettre aux PMA de mettre en œuvre des politiques anticycliques favorisant le développement des capacités productives et le financement des OMD. Cela était particulièrement urgent dans la situation actuelle de récession économique et compte tenu de la nécessité pour les PMA d'atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur leurs économies.

70. La mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté était nécessaire. La politique budgétaire devait avoir pour objectif un accroissement de l'investissement public dans des secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation, l'infrastructure, ainsi que la protection des programmes de dépenses des pouvoirs publics en faveur des pauvres. Dans les PMA, les dépenses publiques devaient également être consacrées de manière prioritaire aux soins de santé primaire, de même qu'à l'accès de tous aux services essentiels. À cet égard, les PMA d'Afrique devaient prendre des mesures visant à renforcer leur appropriation de leurs propres politiques de développement en intégrant des plans d'action dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté ou plans nationaux de développement. Les partenaires de développement et les institutions financières internationales, pour leur part, devaient réduire les conditionnalités liées à leurs programmes de prêts aux PMA africains.

*Privilégier le développement agricole et la sécurité alimentaire*

71. Étant donné que le secteur agricole, qui jouait un rôle central dans les PMA africains (puisque'il déterminait la sécurité alimentaire, les recettes en devises, le développement rural et la création d'emplois) était confronté à de sérieuses difficultés, les participants ont demandé que soit accordée à nouveau la priorité au développement agricole dans les politiques nationales et internationales de développement. Le CAADP du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constituait un cadre utile pour renforcer et coordonner l'appui apporté à l'agriculture dans les PMA africains. Ces derniers devraient davantage s'efforcer de respecter l'objectif consistant à consacrer 10% de leur budget au développement agricole, comme le préconisait la Déclaration de Maputo. Les partenaires de développement devraient adapter leur appui à l'agriculture dans les PMA africains aux priorités du NEPAD énoncées dans le CAADP.

72. Les partenaires de développement devraient également accroître le financement du secteur primaire afin de permettre aux PMA africains de développer leur agriculture et leur production alimentaire grâce à cet accroissement de l'investissement en faveur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural. L'initiative de L'Aquila, adoptée par le Sommet du G-8 et dont l'objectif était de mobiliser 20 milliards de dollars pour le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les pays les plus pauvres, venait à point nommé et devrait être intégralement mise en œuvre. Un appui spécial devrait être accordé aux petits exploitants agricoles des PMA africains afin de leur permettre d'avoir accès à des semences adaptées aux conditions locales, à des engrais, à des aliments pour le bétail et à d'autres intrants afin d'accroître leur production agricole.

73. Il serait nécessaire d'accroître l'investissement en science et technologie pour l'alimentation et l'agriculture. Un appui international renforcé devrait être apporté à la recherche, au développement, à l'application, au transfert et à la diffusion de technologies améliorées et de nouvelles méthodes d'action. Il faudrait que les PMA africains instaurent un équilibre réglementaire et politique clair en matière de production et de commerce de biocarburants, en vue de préserver la sécurité alimentaire. Ces pays et leurs partenaires de développement devraient lancer une Révolution verte africaine dans le cadre du CAADP afin d'accroître notablement les rendements agricoles et réduire la faim. L'Alliance pour une révolution verte en Afrique, financée par la Fondation Bill et Melinda Gates, avait un rôle positif et devrait bénéficier de l'appui des autres partenaires de développement, ainsi que des centres internationaux de recherche agricole. Il était également nécessaire d'appuyer le développement des infrastructures agricoles comme les systèmes d'irrigation et de stockage et les installations de traitement.

74. Au vu de l'impact de la crise alimentaire sur la sécurité alimentaire des PMA africains, la communauté internationale devrait consacrer davantage de ressources aux opérations d'assistance alimentaire d'urgence en faveur de ces pays. Pour leur part, les PMA devraient mettre en place des mesures visant à éviter les perturbations des disponibilités alimentaires dues à des chocs extérieurs. Il était indispensable à cet égard de conserver un stock régulateur de produits alimentaires essentiels.

75. Comme il était peu probable que le secteur bancaire finance les activités agricoles, les PMA devraient envisager de mettre en place des fonds spéciaux ou de créer des banques de développement agricole pour canaliser les ressources destinées au développement de l'agriculture.

Ces options pourraient également bénéficier de l'appui des partenaires de développement et de fonds philanthropiques.

76. Le changement climatique constituait une grave menace pour la sécurité alimentaire et le secteur agricole et on pouvait craindre ses effets négatifs sur les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables. Les mesures prises pour répondre au changement climatique devaient prévoir des options d'atténuation de ses effets et un engagement résolu envers l'adaptation de l'agriculture, notamment par la conservation et l'utilisation durable de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

*Faire face au défi posé par le changement climatique*

77. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement touchaient gravement les PMA africains et constituaient une menace sérieuse pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En raison de leur bas niveau de développement et de leur faible marge de manœuvre, les PMA souffraient de façon disproportionnée des effets du changement climatique, alors qu'ils étaient bien moins responsables des émissions de gaz à effet de serre que les autres pays.

78. Des mesures étaient donc nécessaires pour faire face aux effets négatifs du changement climatique sur les PMA. Les pays développés devraient aider les PMA à s'adapter aux changements climatiques en leur fournissant des ressources suffisantes, prévisibles et durables pour réduire leur vulnérabilité et leur permettre de renforcer leur résilience face au changement climatique, comme le prévoyait l'Accord de Copenhague.

79. Pour faire efficacement face au changement climatique, les PMA devraient adopter des mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique. Dans un premier temps, ils doivent intégrer le changement climatique dans leurs cadres et plans nationaux de développement et promouvoir des politiques de développement respectueuses de l'environnement dans le contexte du développement durable.

80. Les pays développés devraient aider les PMA à s'adapter aux changements climatiques en leur fournissant des ressources suffisantes, prévisibles et durables pour réduire leur vulnérabilité et leur permettre de renforcer leur résilience face au changement climatique, comme le prévoyait l'Accord de Copenhague.

81. Ces mesures devaient être complétées par le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement abordables et le renforcement des capacités des PMA à l'appui de la mise en œuvre de leurs programmes d'adaptation. Les partenaires de développement devaient offrir un « New deal écologique » aux PMA, visant à garantir des modes de production et de consommation non polluants dans ces pays et à faire en sorte que l'industrie manufacturière, l'agriculture et les services disposent de capacités de production participatives qui soient respectueuses de l'environnement et sans incidences sur le climat.

82. Les PMA se sont par conséquent félicités de la création en début d'année par le Secrétaire général de l'ONU d'un groupe spécial d'experts de haut niveau sur le changement climatique, afin de mobiliser les ressources que les partenaires de développement avaient promises à la Conférence

de Copenhague pour aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à s'adapter au changement climatique et à en atténuer l'impact.

### ***Amélioration de la gouvernance et promotion de la paix et de la sécurité***

83. La participation à des initiatives continentales et mondiales telles que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et l'initiative pour la transparence de l'industrie extractive avait permis d'affermir l'engagement des PMA envers la bonne gouvernance. Les PMA africains devraient s'acquitter pleinement des engagements pris dans le cadre de ces initiatives et d'autres conventions internationales majeures visant à améliorer la gouvernance, garantir l'exercice des droits de l'homme et promouvoir la paix et la sécurité. Le renforcement de l'état de droit, le respect des droits de propriété et la lutte contre la corruption étaient tous indispensables pour améliorer la gouvernance. Au lendemain de la crise économique et financière mondiale, s'attaquer aux problèmes structurels des PMA exigerait que soient rééquilibrés les rôles de l'État et du marché. Aussi, les participants ont-ils appelé à une plus grande implication de l'État dans le développement des PMA africains.

84. Bien que certains progrès aient été enregistrés dans l'amélioration de la gouvernance des principales institutions multilatérales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), la représentation des PMA africains demeurait marginale. Les participants ont exhorté les partenaires de développement à élargir et à renforcer la participation des PMA à la prise des décisions et à l'établissement des normes régissant l'économie internationale. Ils ont à cet égard appelé la communauté internationale à prendre des mesures pratiques et innovantes pour permettre à ces pays de participer plus efficacement aux processus internationaux de concertation et de prise de décisions.

85. La paix et la sécurité étaient une condition sine qua non pour la croissance et le développement durable. Il était nécessaire de redoubler d'efforts en vue d'instaurer la paix et de réaliser le développement durable dans les PMA. L'appui de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, était indispensable pour renforcer les efforts nationaux, sous-régionaux et continentaux de consolidation de la paix, notamment des capacités de médiation, de résolution et de gestion des conflits et de consolidation après un conflit. Un appui spécial devrait être apporté aux pays sortant d'un conflit pour faciliter leur transition vers le développement. La Commission de consolidation de la paix était devenue un élément important de l'architecture institutionnelle mondiale dans les domaines de la paix et du développement et devrait être renforcée pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

### **Motion de remerciement**

86. Les participants ont exprimé leur reconnaissance au peuple et au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour l'aimable accueil qui leur a été réservé. Ils ont par ailleurs exprimé leur gratitude à la CEA, au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et au PNUD, pour l'excellente préparation de la réunion et pour leur généreuse contribution au succès de celle-ci. Ils ont enfin adressé leurs sincères remerciements à la Turquie pour son rôle décisif dans l'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

**Réunion préparatoire régionale africaine sur la mise en œuvre du Programme d'action de  
Bruxelles**

**Addis-Abeba (Éthiopie)  
8 – 9 mars 2010**

**Liste des participants**

**Pays**

1. Bénin
2. Burkina Faso
3. Burundi
4. Comores
5. Djibouti
6. Espagne
7. Éthiopie
8. Gabon
9. Gambie
10. Guinée
11. Guinée équatoriale
12. Îles Salomon
13. Inde
14. Lesotho
15. Libéria
16. Madagascar
17. Malawi
18. Mali
19. Mozambique
20. Népal
21. Niger
22. Ouganda
23. République centrafricaine
24. République démocratique du Congo
25. Sénégal
26. Sierra Leone
27. Somalie
28. Soudan
29. Tanzanie
30. Togo
31. Turquie
32. Zambie

**Organismes des Nations Unies et autres organisations**

1. Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine
2. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
3. Centre du commerce international (CCI)
4. Commission économique pour l'Afrique (CEA)
5. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
6. Fonds commun pour les produits de base
7. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
8. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
9. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
10. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
11. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
12. LDC Watch
13. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
14. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
15. Organisation internationale du Travail (OIT)
16. Organisation météorologique mondiale (OMM)
17. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
18. Organisation mondiale du commerce (OMC)
19. Programme alimentaire mondial (PAM)
20. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
21. Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
22. Union internationale des télécommunications (UIT)
23. Presse